

Niort, le 3 avril 2006

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale
Et du logement
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

A l'attention de Monsieur J-Louis BORLOO
Ministre,

GG/AL

Monsieur le Ministre,

La situation des associations tutélaires a fait l'objet d'une étude particulière et les groupes de travail, mis en place par Monsieur Christian Jacob, suite au rapport Favard, n'ont pas abouti à l'étude d'un projet de loi comme il avait été prévu, destiné à réformer la protection juridique des majeurs.

Seul un volet du rapport Favard a été pris en compte ; il s'agit de la réduction du nombre de dossiers par délégué à la tutelle. Cette préconisation, si elle ne peut être effective immédiatement en raison de la charge de travail de chaque délégué, a cependant été prise en compte au niveau budgétaire puisque, au moment de la mise en place de leurs budgets, les structures compétentes ont respecté scrupuleusement les 1,8% d'augmentation préconisés.

Or, il s'avère que le volume d'activité de ces associations loin de diminuer, augmente régulièrement, comme c'est le cas pour l'association tutélaire des Deux-Sèvres qui affiche +16% pour 2005. Ces données, projetées en 2006, amènent à une croissance prévisionnelle de 15,30% pour 2006 c'est-à-dire près de 3% de plus que le prévisionnel déposé en octobre 2005. Or, vous savez que les dossiers à traiter ne dépendent pas de ces associations, mais bien du juge des tutelles qui prend ses décisions d'attribution en fonction des besoins des populations. Comment cette association pourra-t-elle, dans ces conditions remplir ses missions ?

A ce jour, en plus, elle ne connaît pas le budget qui lui sera accordé pour 2006 et les sommes nécessaires pour janvier et février n'ont pas été versées.

Face à une telle situation, je vous serai reconnaissante de bien vouloir m'informer des mesures urgentes que vous comptez mettre en place pour permettre le bon fonctionnement de cette association, qui répond à une mission de service public en direction des personnes les plus défavorisées de notre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Geneviève Gaillard